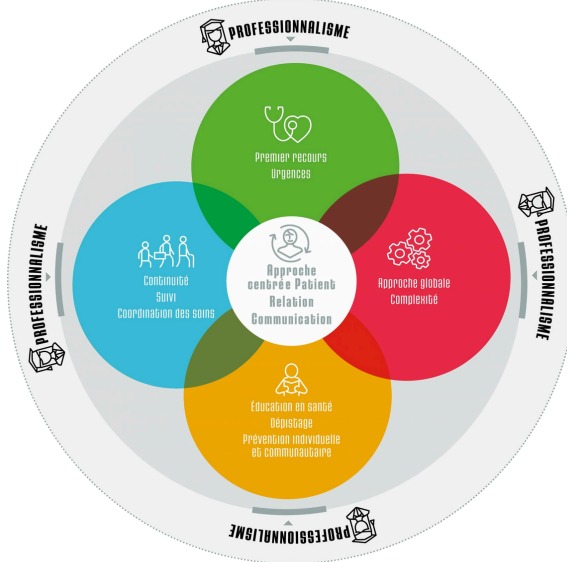




La 4^{ème} année du DES de médecine générale



Contexte

Depuis la promotion 2023, les étudiants de Médecine Générale n'ont plus trois mais **quatre années de spécialisation**. Cette quatrième année (appelée également phase de consolidation) est une opportunité. D'un point de vue pédagogique, elle permet de consolider toutes les compétences de la médecine générale au sein des territoires et en particulier :

- le professionnalisme,
- la continuité, le suivi et la coordination des soins,
- l'éducation en santé, le dépistage ainsi que la prévention individuelle et communautaire.

Cette année est également une opportunité pour l'ensemble de la profession. La phase de consolidation, jusqu'ici manquante à notre DES, met fin aux inégalités de formation des étudiants en médecine.

Elle permettra aux futurs médecins généralistes de réaliser, lors de leur formation initiale, au moins la moitié du cursus en stages de médecine générale ambulatoire. Elle encouragera ainsi l'insertion professionnelle dès la sortie du DES.

Durant leur quatrième année, les étudiants auront le statut réglementaire de « Docteur Junior ».

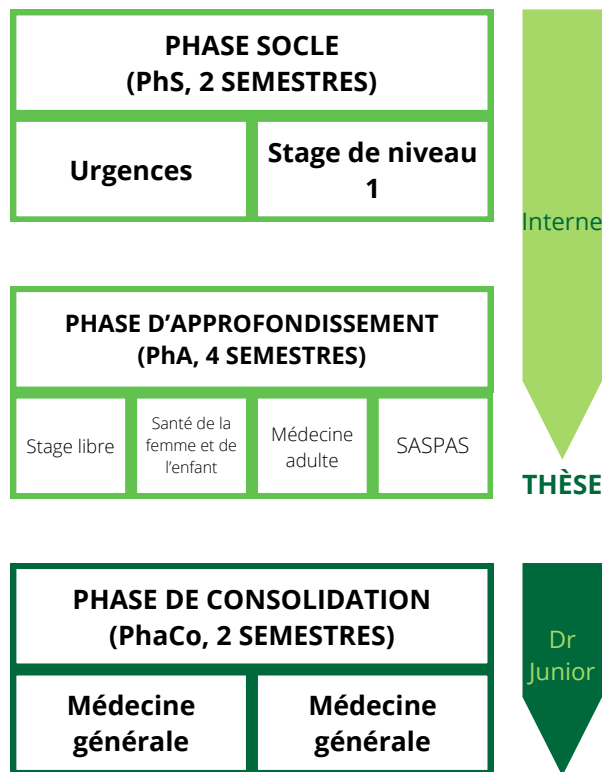
En pratique

La quatrième année se déroulera en médecine générale ambulatoire sur deux semestres. Le second semestre sera préférentiellement reconduit dans le même lieu de stage que le premier, avec accord du Docteur Junior et du maître de stage universitaire (MSU).

Au total, la nouvelle maquette du DES permettra à l'étudiant d'effectuer la moitié de ses stages auprès de MSU ambulatoires (4 semestres en ambulatoire sur 8 en somme).

Conformément à la configuration actuelle, un maître de stage peut aussi accueillir un étudiant de deuxième cycle et deux étudiants de troisième cycle (parmi SN1, SASPAS, Dr Junior). En revanche, il n'est pas possible d'accueillir deux Docteurs Juniors.

Nouvelle maquette du DES de Médecine Générale



Pour mener à bien cette année supplémentaire, nous avons besoin de :

- recruter de nouveaux maitres de stage dans l'ensemble des territoires,
- recenser ceux ayant des locaux disponibles et de qualité suffisante pour accueillir un Docteur Junior trois jours par semaine.

La mobilisation coordonnée de tous les acteurs est un élément clé de la réussite de la mise en place de cette phase.

Devenir maitre de stage universitaire

Pour devenir maitre de stage universitaire, il faut :

- être spécialiste en médecine générale,
- exercer en ambulatoire conventionné depuis au moins deux ans, dont au moins un an d'installation,
- exercer conformément aux données actualisées de la science,
- effectuer personnellement entre 2500 et 7500 actes par an pratiqués (données issues du Relevé Individuel d'Activité et de Prescription - RIAP),
- avoir une pratique qui mobilise toutes les compétences génériques du métier (en cas d'exercice particulier, l'activité doit occuper moins de 10 % de l'activité),
- disposer de locaux adaptés à l'accueil d'un étudiant (matériel, informatisation, point d'eau...).

Conditions d'accueil	SN1	SASPAS	Docteur Junior
Nombre de MSU par semestre	2	2 ou 3	1
Rythme	4 demi-journées par semaine par MSU	2 à 3 demi-journées par semaine	6 demi-journées par semaine
Type de stage	Observation et supervision directe	Supervision indirecte	Supervision indirecte
Mise à disposition d'un bureau	Phase d'autonomie	2 demi-journées par semaine	6 demi-journées par semaine

Procédure d'intégration

Étape 1 : candidater

Remplir le questionnaire de candidature et fournir son RIAP (disponible sur Amelipro). Ce questionnaire est disponible en cliquant [ici](http://bit.ly/2sSVg2b) (<http://bit.ly/2sSVg2b>). Il sera ensuite étudié en commission, avec le coordonnateur du secteur.

Étape 2 : se former

- à la pédagogie en stage, en participant au séminaire pédagogique CNGE Formation (deux à trois jours) indemnisé par le DPC,
- aux spécificités de la pratique d'enseignant en stage à Aix-Marseille Université, en participant à l'attestation facultaire payante (une journée, 4 dates par an).

Étape 3 : s'engager

- signer la Charte du maitre de stage universitaire et la Convention de stage,
- effectuer des séminaires pédagogiques en formation continue et s'impliquer dans les échanges avec le DUMG (colloque annuel, rapport d'activité, retours pédagogiques)

Nous vous remercions vivement de votre aide dans la diffusion de ces informations afin de faciliter le recrutement de nouveaux MSU sur les trois phases du DES et le recensement des potentiels MSU dédiés à la phase de consolidation.

Pre Aurélie Janczewski, pour la commission 4ème année

Pour nous contacter

Eve Bancel (chargée de projet et de communication) : eve.bancel@univ-amu.fr



Faculté des sciences
médicales et paramédicales
Aix-Marseille Université